

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du Lundi 15 mars 2021 à 18h30 heures. Salle de la mairie

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Présents :</b>	<b>12</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>3</b>
<b>Votants :</b>	<b>12</b>

#### Convocation du 8 mars 2021

**Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de** M. Gilles BOUTEILLER maire, M. Philippe POUVREAU, M. Michel GACHIGNARD, Mme Nathalie BROCHARD, , M. Josselin BAUDOIN,,, Claude GARNIER, , Mme Sylvie LAURENT, M. Jacky MÉTEAU, M.Yannick MOREAU, Mme Martine MORIN,M. Philippe PAULIEN, Mme Albertine THIBAUT

Absentes excusées : Mme Illana BOCCARA, M. Olivier BOUCHAND, M. Ignace FLEURET

Secrétaire de séance : M. Philippe POUVREAU

#### Ordre du jour

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 12 janvier 2021.

Monsieur le Maire sollicite au point 4 de l'ordre du jour l'ajout d'une nouvelle acquisition immobilière : ruelle des bateliers

- 1- CCVSA : Convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune de Damvix
- 2- Contrat Vendée Territoires : Fonds de relance 2021 – demande de subvention
- 3- SyDEV :
  - ▶ Dossier de rénovation de la mise en lumière du clocher de l'église
  - ▶ Dossier de rénovation de l'éclairage du terrain de foot
- 4- Acquisition immobilières (jardin d'agrément rue de l'Industrie)
- 5- Ressources humaines : mise en place du Compte Epargne Temps (CET)
- 6- Délibérations et questions diverses



## **1 CCVSA – Convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune de Damvix**

Monsieur le maire expose que conformément à l'article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales, « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services »

La Communauté de Communes disposant de moyens matériels et humains pouvant être utiles aux communes pour l'exercice de leurs compétences, il peut être mis à disposition et sur demande les matériels et moyens suivants :

- chauffeur avec tracteur + débroussailleuse ou lamie
- chauffeur avec tracteur + broyeur
- chauffeur avec tracteur + broyeur
- chauffeur avec camion
- microtracteur avec préposé
- tronçonneuse + préposé
- taille haie + préposé
- tondeuse + préposé
- personnel sans matériel

Une convention doit être signée avec la Communauté de Communes pour prévoir les modalités de mise à disposition de ces moyens.

La commune s'engage à rembourser à la CCVSA, les frais de fonctionnement engendrés pour la mise à disposition.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Monsieur le Maire demande aux élus leur accord sur les termes de la convention et leur autorisation pour la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Approuve la convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune, telle que présentée ci-dessus et autorise sa signature

## **2- Contrat Vendée Territoires : Fonds de relance 2021 – demande de subvention**

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil départemental a mis en place un dispositif transitoire « Fonds de relance 2021 » permettant de poursuivre sur les projets prêts à démarrer en 2021. Le montant maximum alloué à la commune de Damvix s'élève à 16 571.93 euros, sachant que le projet présenté devra impérativement faire l'objet d'un commencement de travaux avant le 31 décembre 2021 et d'un achèvement en décembre 2023. Les thématiques sont identiques aux contrats territoire 2017-2020.

Les travaux de voirie programmés pour l'année 2021 entreraient dans le dispositif, entre autres La RD104, les Bourdettes, le reste du programme étant à valider : Chemin du Halage, les Loges, chemin Sèvre rive droite- du pont de l'Autise vers l'amont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le programme de travaux de voirie – programme 2021
- Sollicite une aide auprès du Département de la Vendée dans le cadre du contrat Vendée Territoire – fonds de relance 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

### 3- SyDEV

#### ► Dossier de rénovation de la mise en lumière du clocher de l'église

Monsieur le Maire expose aux élus que :

La commune a demandé la réalisation d'une opération de rénovation de la mise en lumière du clocher de l'église,

Que le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.

Qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

La convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage comprenant :

La rénovation de la mise en lumière du clocher de l'église

Les modalités financières

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux participation	Montant de la participation
Rénovation	3 241,00	3 889,00	3 241,00	50%	1 621 ,00
TOTAL PARTICIPATION					1 621,00

Ayant entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, relative à la rénovation de la mise en lumière du clocher de l'église
- AUTORISE à verser le montant de la participation.

#### ► Dossier de rénovation de l'éclairage du terrain de foot

Monsieur le Maire expose aux élus que :

La commune a demandé la réalisation d'une opération de rénovation de l'éclairage du terrain de foot,

Que le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.

Qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

La convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage comprenant :

La rénovation de l'éclairage du terrain de foot

Les modalités financières

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux participation	Montant de la participation
Travaux neufs	1 719,00	2 063,00	1 719,00	80%	1 375 ,00
TOTAL PARTICIPATION					1 375,00

Ayant entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, relative à la rénovation de la mise en lumière du clocher de l'église
- AUTORISE à verser le montant de la participation

#### **4- Acquisitions immobilières**

##### **► Jardins d'agrément rue de l'Industrie**

Monsieur le Maire informe les élus, que Maître Philippe MOUNIER, 77 rue du Cherche Midi 75006 Paris est propriétaire de 2 jardins d'agrément sis rue de l'Industrie et mitoyen avec le garage de Mme Réjane Plisson, acquis récemment. Maître Mounier propose de vendre à la commune ces 2 jardins au prix de 20 euros le m<sup>2</sup> soit un total de 2 760 euros. Les frais d'acte seront à la charge de la commune. Ces 2 jardins sont cadastrés AH124 pour une surface de 65m<sup>2</sup> et AH126 pour une surface de 73 m<sup>2</sup> soit une surface totale de 138m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Décide d'acquérir les 2 jardins d'agrément aux conditions fixées par Maître Mounier
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du notaire et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

##### **► Parcelles terrain – ruelle des Bateliers**

Monsieur le Maire informe les élus, que Madame HERNING, domiciliée 15, place Vauban 75007 Paris, propriétaire de 2 parcelles de terrains sises ruelle des Bateliers et cadastrées AH 70 et AH71, d'une surface totale de 255m<sup>2</sup>, propose à la commune de les acquérir au prix de 700 euros + frais d'acte.

L'acquisition de ces parcelles permettraient et faciliteraient le stationnement des riverains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- Décide d'acquérir les 2 parcelles de terrains, sises ruelle des Bateliers appartenant à Madame HERNING, 15 place Vauban 75007 PARIS
- Accepte les conditions de vente proposées soit un montant total de vente de 700 euros + les frais d'acte à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du notaire et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

## **5- Ressources humaines : mise en place du Compte Epargne Temps (CET)**

Monsieur le Maire, rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents contractuels à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

### **L'ouverture du CET**

L'ouverture du CET est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année.

Cette demande se fera par remise du formulaire de demande d'ouverture.

### **L'alimentation du CET**

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

Les demandes d'alimentation du CET, d'utilisation du CET se feront par le biais du formulaire. La commune n'instaurera pas la monétisation du CET.

Le comité technique doit être consulté pour la mise en place du CET, un projet de délibération sera transmis au service des instances consultatives du Centre de Gestion de la commune pour avis avant validation.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place du Compte Epargne Temps.

## **Délibérations et questions diverses**

M. Philippe POUVREAU informe les élus sur les dossiers suivants :

- ▶ Assainissement collectif : extension du réseau route du Mazeau et chemin du Gand de Mil : les riverains sont informés de l'extension du réseau.
- ▶ Travaux de voirie : l'entreprise Rineau va terminer les travaux impasse des mésanges et reprendre la voirie de chaque côté des ponts (1<sup>er</sup> pont rue des petites cabanes et 1<sup>er</sup> pont route du bois de la Rochelle
- ▶ Vendée eau : programme de travaux de remplacement du réseau d'eaux pluviales rue de la Garnauderie, courant avril
- ▶ Contrôle électrique réglementaire (1 fois / an)

Devis Socotec : 3000 euros TTC

Devis Qualiconsult : 2300 euros TTC

M. Michel Gachignard informe les élus sur les travaux et devis en cours :

- ▶ signature du devis pour le remplacement des blocs de secours à la salle des fêtes  
Entreprise Stanislas FONTENEAU montant TTC 1 356,29 euros
  - ▶ signature du devis pour les travaux de plomberie/sanitaire à l'atelier communal  
Entreprise Jules Grandin(Arçais) montant 2 663,18 euros TTC.
  - ▶ signature du devis pour la fabrication des meubles pour la classe de maternelle  
Entreprise James ROCHER montant TTC 1 581.35 euros TTC
  - ▶ signature de différents devis pour le fleurissement du centre bourg, environ 2000 euros TTC
- ▶ à l'étude les devis de climatisation des salles à l'école

Monsieur le maire précise que ces travaux seraient susceptibles d'être éligibles à la DETR (année 2022), d'où une préparation de dossier en 2021 listant les différents travaux à réaliser.

Le montant minimum est de 10 000 euros

Le mobilier n'entre pas dans l'attribution de la subvention.

### **Ecole : plan de relance : continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.**

Afin de soutenir la transformation numérique de l'ensemble des écoles élémentaires et primaires et grâce à ce soutien, toutes les classes pourront ainsi bénéficier d'une solution de projection, d'un ordinateur, de deux points d'accès internet, de classes mobiles, un espace numérique etc.

Toutes les communes sont éligibles

Le projet couvrira simultanément deux volets associés : équipement matériel et services et ressources numériques.

Le coût total du projet devra s'élever à minima à 3500 euros par classe

Les dossiers sont à déposer avant le 31 mars 2021

### **Installation des structures gonflables sur l'aire de loisirs**

Monsieur Michel LELAY, domicilié 9 rue de la maison neuve 79140 Le Pin demande l'autorisation d'installer une aire de jeux pour enfants avec structures gonflables, manèges etc. du 10 juillet au 31 août 2021.

→ avis favorable, participation demandée 200 euros

### **Exposition des peintres locaux**

Mme Nathalie BROCHARD rappelle les dates de l'exposition, qui se tiendra dans l'église, avec la mise en valeur du vitrail "Chaussac" du 19 au 25 juillet 2021.

### **Inscription au Programme national des ponts jusqu'au 31 mars 2021.**

Courant été 2021, le bureau d'étude conviendra d'un rendez-vous en vue du recensement des ouvrages de la communes.

### **Numérotage d'une parcelle ZB139 l'Ormeau Petiot : 44 Bois Charrie**

M. Claude Garnier informe les élus de la remarque qui lui a été faite : peut-on faire des brûlots, car la commune fait brûler ses déchets verts (stade) ?

### **Dates des élections départementales et régionales : 13 et 20 juin**

Fin de séance à 20h

